

Extrait conforme

Session du 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Séance du 17 MARS 2023

1^o TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 15

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après

- publication du 21 MARS 2023

- et transmission pour contrôle de sa légalité

le 21 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Sabri MEKRI

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le six mars deux mille vingt-trois s'est réuni en session ordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Quorum :** 17

Présents à la séance : 25 **Représentés :** 5 **Absents :** 3

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Akli MELLOULI, Mme Sandra BESNIER, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoints au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – Mme Catherine MONIÉ – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – M. Amar MELLOULI – Mme Véronique MALLET-GODIN – M. Marouane KADI – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à M. Boumedine BEMMOUSSAT) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Hafsa AL SID CHEIKH (pouvoir à Mme Francette DAVISON) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES – Mme Assia BELKACEM

ABSENT(E)S :

Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : M. Sabri MEKRI

Délibération n° DCM-2023-29

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE 7^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE
POUR LA MANDATURE 2020-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code électoral ;

VU sa délibération n°2021-01-02 du 24 janvier 2021, portant création de postes d'adjoints au maire ;

VU sa délibération n°2021-01-03 du 24 janvier 2021, portant élection des adjoints au maire ;

VU la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH de ses fonctions de septième adjointe au maire du 20 janvier 2023 ;

VU la notification du 2 mars 2023 de Madame la Préfète du Val-de-Marne approuvant la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH comme adjointe au maire ;

AYANT désigné Madame Sonia IBERRAKEN et Madame Véronique MALLET-GODIN en qualité d'assesseures, pour assister le conseiller secrétaire et constituer ensemble le bureau électoral ;

Mme Louise GEOFFROY ayant annoncé ne pas participer au vote (elle-même et pour le mandat qu'elle tient de M. Gille DAVID) ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé de pourvoir le poste d'adjointe au maire devenu vacant par suite de la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH susvisée.

Il est décidé que la nouvelle adjointe au maire ainsi élue occupera le même rang que la précédente adjointe démissionnaire, en qualité de septième adjointe au maire.

Article 2 : Il est procédé à l'élection de la neuvième adjointe au maire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	28
Majorité absolue	15
Nombre de bulletins décomptés dans l'urne	28
Nombre de bulletins nuls à déduire	0
Nombre de bulletins blancs à déduire	0
Reste comme suffrages exprimés	28

A obtenu :

Madame Elisabeth POUILLAUDE	Vingt-huit voix	28 voix
	<i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>

A l'issue du présent scrutin, Madame Elisabeth POUILLAUDE est élue en qualité de septième adjointe au maire pour le restant de la mandature 2020-2026.

Article 3 : Le Tableau du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026 est modifié par suite, comme suit :

Rang	Fonction	Elu(e)	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus par la liste
1	Maire	M. Denis ÖZTORUN	14/07/1979	15 mars 2020	2.017 voix
2	1 ^{ère} Adjointe	Mme Virginie DOUET	18/05/1975	15 mars 2020	2.017 voix
3	2 ^{ème} Adjoint	M. Akli MELLOULI	02/12/1959	15 mars 2020	2.017 voix
4	3 ^{ème} Adjointe	Mme Sandra BESNIER	08/05/1977	15 mars 2020	2.017 voix
5	4 ^{ème} Adjoint	M. Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES	05/06/1978	15 mars 2020	2.017 voix
6	5 ^{ème} Adjointe	Mme Dashmiré SULEJMANI	01/02/1962	15 mars 2020	2.017 voix
7	6 ^{ème} Adjoint	M. Mehdi MEBEIDA	04/10/1980	15 mars 2020	2.017 voix
8	7 ^{ème} Adjoint	Mme Elisabeth POUILLAUDE	14/11/1955	15 mars 2020	2.017 voix
9	8 ^{ème} Adjoint	M. Sabri MEKRI	05/12/1958	15 mars 2020	2.017 voix
10	9 ^{ème} Adjointe	Mme Mireille COTTET	04/07/1943	15 mars 2020	2.017 voix
11	Conseillère Municipale	Mme Ana VISKOVIC	16/02/1951	15 mars 2020	2.017 voix
12	Conseillère Municipale	Mme Martine CARRON	19/07/1952	15 mars 2020	2.017 voix
13	Conseiller Municipal	M. Boumedine BEMMOUSSAT	16/02/1956	15 mars 2020	2.017 voix
14	Conseiller Municipal	M. Patrick DOUET	09/08/1956	15 mars 2020	2.017 voix
15	Conseiller Municipal	M. Gilles GATINEAU	13/11/1956	15 mars 2020	2.017 voix

16	Conseillère Municipale	Mme Francette DAVISON	21/12/1956	15 mars 2020	2.017 voix
17	Conseillère Municipale	Mme Catherine MONIÉ	13/09/1957	15 mars 2020	2.017 voix
18	Conseiller Municipal	M. Didier CAYRE	27/09/1958	15 mars 2020	2.017 voix
19	Conseiller Municipal	M. Pascal MARY	04/10/1959	15 mars 2020	2.017 voix
20	Conseiller Municipal	M. Mohamed ZIRIAT	02/11/1959	15 mars 2020	2.017 voix
21	Conseillère Municipale	Mme Hafsa AL SID CHEIKH	05/01/1963	15 mars 2020	2.017 voix
22	Conseiller Municipal	M. Amar MATOUK	07/01/1963	15 mars 2020	2.017 voix
23	Conseiller Municipal	M. Marc SCEMAMA	26/04/1963	15 mars 2020	2.017 voix
24	Conseillère Municipale	Mme Nathalie ANDRIEU	17/06/1969	15 mars 2020	2.017 voix
25	Conseiller Municipal	M. Amar MELLOULI	23/12/1972	15 mars 2020	2.017 voix
26	Conseillère Municipale	Mme Assia BELKACEM	01/11/1973	15 mars 2020	2.017 voix
27	Conseillère Municipale	Mme Véronique MALLET-GODIN	27/06/1978	15 mars 2020	2.017 voix
28	Conseiller Municipal	M. Marouane KADI	17/09/1982	15 mars 2020	2.017 voix
29	Conseillère Municipale	Mme Siga MAGASSA	28/11/1982	15 mars 2020	2.017 voix
30	Conseillère Municipale	Mme Sonia IBERRAKEN	26/05/1984	15 mars 2020	2.017 voix
31	Conseiller Municipal	M. Gilles DAVID	11/04/1952	15 mars 2020	593 voix
32	Conseillère Municipale	Mme Louise GEOFFROY	09/09/1957	15 mars 2020	593 voix
33	Conseillère Municipale	Mme Diane OZIEL-LEFEVRE	01/02/1982	15 mars 2020	593 voix

Article 4 : La délibération n°DCM-2021-01-04 susvisée est modifiée en conséquence.

Extrait conforme

Session du 1^{ER} TRIMESTRE 2023
Séance du 17 MARS 2023

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 16

POUR : -

CONTRE : -

ABSTENTIONS : -

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après
- publication du 21 MARS 2023
- et transmission pour contrôle de sa légalité

le 21 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Sabri MEKRI

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept mars à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le six mars deux mille vingt-trois s'est réuni en session ordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Quorum : 17

Présents à la séance : 25 Représentés : 5 Absents : 3

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Akli MELLOULI, Mme Sandra BESNIER, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoints au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – Mme Catherine MONIÉ – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – M. Amar MELLOULI – Mme Véronique MALLET-GODIN – M. Marouane KADI – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à M. Boumedine BEMMOUSSAT) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Hafsa AL SID CHEIKH (pouvoir à Mme Francette DAVISON) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES – Mme Assia BELKACEM

ABSENT(E)S :

Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : M. Sabri MEKRI

Délibération n° DCM-2023-30

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°1 du 19 novembre 2009, portant modification du vote du budget principal de la Ville par nature ;

VU le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 ci-annexé ;

Mme Louise GEOFFROY ayant annoncé ne pas participer au débat (elle-même et pour le mandat qu'elle tient de M. Gille DAVID) ;

ADOPTE

Article unique : Il est débattu des orientations budgétaires pour 2023.

Extrait conforme

Session du 1^{ER} TRIMESTRE 2023
Séance du 17 MARS 2023

1^o TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 16

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après - publication du 21 MARS 2023 - et transmission pour contrôle de sa légalité le 21 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Sabri MEKRI

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le six mars deux mille vingt-trois s'est réuni en session ordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Quorum : 17

Présents à la séance : 25 Représentés : 5 Absents : 3

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Akli MELLOULI, Mme Sandra BESNIER, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoints au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – Mme Catherine MONIÉ – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – M. Amar MELLOULI – Mme Véronique MALLET-GODIN – M. Marouane KADI – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à M. Boumedine BEMMOUSSAT) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Hafsa AL SID CHEIKH (pouvoir à Mme Francette DAVISON) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES – Mme Assia BELKACEM

ABSENT(E)S :

Mme Diane OZIEL-LEFEVRE

Secrétaire de séance : M. Sabri MEKRI

Délibération n° DCM-2023-31

VŒU POUR LE RETRAIT DE LA LOI SUR LES RETRAITES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire ;

VU la constitution de la V^{ème} République ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 adoptée par le sénat et par l'Assemblée Nationale, le 16 mars 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-21 du 9 février 2023, portant vœu contre le projet de réforme des retraites ;

CONSIDÉRANT que la réforme des retraites, adoptée le 16 mars 2023 dans le cadre de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 susvisée, implique un durcissement des conditions d'accès à celle-ci pour la majorité des salariés, avec un allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à 64 ans ;

CONSIDÉRANT que cette réforme n'est pas motivée par des impératifs budgétaires immédiats, mais par une volonté de rassurer les marchés financiers ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement a pris la grave décision d'imposer sa réforme des retraites, en utilisant l'article 49 troisième alinéa de la Constitution, sans vote de l'Assemblée Nationale, et reste sourd au front uni des syndicats et de l'opinion publique, très majoritairement opposée à cette réforme et qui réclame son retrait, depuis deux mois ; que cette décision est l'aveu de son échec à réunir une majorité de députés autour de son texte, et l'aveu de son incapacité à écouter le peuple de France ; que ce passage en force de l'Exécutif est un véritable « déni de démocratie » ;

CONSIDÉRANT que c'est ainsi une nouvelle inégalité que le Gouvernement crée, dont les conséquences seront dramatiques pour des millions de salariés déjà touchés par la crise économique ; que cette réforme des retraites est de nature à affecter profondément et défavorablement la politique économique et sociale de la Nation et les services publics ;

CONSIDÉRANT que L'intersyndicale, qui s'est réunie en urgence suite à l'adoption forcée de cette loi, appelle à des *“rassemblements syndicaux de proximité ce week-end et à une nouvelle grande journée de grèves et de manifestation le jeudi 23 mars”* ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce sujet pour la vie quotidienne des Bonneuillois ;

ADOPTE

Article unique : Le Conseil Municipal émet le vœu suivant.

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE demande le retrait sans délai de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 adoptée le 16 mars 2023 grâce à l'article 49-3 de la Constitution.

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE renouvelle sa demande à Monsieur le Président de la République d'organiser un référendum sur cette réforme, conformément à l'article 11 de la Constitution, pour redonner au peuple sa légitimité à décider.